

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SOCIÉTÉ NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

AVIS d'Appel d'Offres (AAO)

Date :

Nom du Projet : **Appui à la Sécurité Alimentaire par la Relance de l'Irrigué au Gorgol et Guidimakha (ASARIGG 1 & 2).**

AAO N° **002/CPMP/ SONADER/MA/2023**

1. La Société Nationale pour le Développement Rural SONADER a obtenu des financements de l'Agence Française de Développement pour financer le coût des projets d'Appui à la Sécurité Alimentaire par la Relance de l'Irrigué au Gorgol et Guidimakha (ASARIGG 1 & 2). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ces financements sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du Marché relatif à la fourniture de véhicules en un seul (01) lots : *Fourniture d'un (1) véhicule 4x4 station wagon et de six (06) 4x4 pickups double cabine ;*
2. La Société Nationale pour le Développement Rural SONADER sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour la fourniture de SIX (06) véhicules 4x4 Pickup double cabine et un (1) véhicule 4x4 station wagon ,conformément aux spécifications contenues dans le Cahier des Clauses Techniques du présent marché.
3. Les candidats intéressés peuvent consulter les dossiers auprès La Société Nationale pour le développement Rural (SONADER) sise à Nouakchott, Arafat, route Nationale, B.P. 321, Tél: 00 (222) 525 21 61, e-mail: maayouf.moulaye@gmail.com et y prendre connaissance des documents d'Appel d'offres a partir du

Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en Français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de Trois Mille (3.000 MRU) au Trésor public.

Le document d'Appel d'offres sera déchargé au niveau de la Société Nationale pour le Développement Rural SONADER.

4. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahier des Clauses Administratives et Générales sont ceux du Document Type d'Appel d'Offres pour la Passation de Marchés de Fournitures de l'Agence Française de Développement.

Les Offres devront être soumises à l'adresse suivante : Monsieur le Président de la Commission de Passation des marchés Publics de la Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER) sise à **Route Nationale1 Nouakchott, Arafat, LOT Z I 7BIS, route Nationale, B.P. 321, Tél: 00 (222) 525 21 61** e-mail: **maayouf.moulaye@gmail.com** Nouakchott-Mauritanie, au plus tard **le Mardi 21 Février 2023 à 12 Heures TU.**

5. Les Offres doivent comprendre « *une garantie de l'Offre pour un montant de : 300 000 MRU (trois cent mille ouguiyas)*. La période de validité de la garantie est 120 jours à compter de la date de dépôt.

6. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent par la Commission de passation des marchés de la Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER) sise à **Route Nationale1 Nouakchott, Arafat, LOT Z I 7BIS, route Nationale, B.P. 321, Tél: 00 (222) 525 21 61** e-mail: **maayouf.moulaye@gmail.com** Nouakchott-Mauritanie, au plus tard **le Mardi 21 Février 2023 à 12 Heures 30 mn.**

7. Les exigences en matière de qualifications sont :

○ **Capacité financière :**

Le Candidat doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel aux cours des trois dernières années au moins, égal à 22 000 000 MRU;
- Le candidat doit disposer d'une attestation d'autofinancement de 8 090 000 MRU ;

○ **Capacité technique :**

- Avoir réalisé au moins deux (2) marchés de fourniture de véhicules, au cours des cinq (5) dernières années,
- Le candidat doit disposer en Mauritanie d'un service après- vente composé de :
 - Un magasin de stockage de pièces de rechange,
 - Un personnel qualifié,
 - Moyen logistique de réparation et d'entretien.

8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent-vingt (120 jours) à compter de la date limite de dépôt.

Le Directeur Général de la SOANDER

Memma BEIBATTA

